



CHAMBRE DES SALARIÉS  
LUXEMBOURG

**Discours de Nouvel An 2021**  
**de Mme Nora BACK,**  
*présidente de la Chambre des salariés*

Seul le discours prononcé fait foi.

21 janvier 2021

Monsieur le Président de la Chambre des députés,

Mesdames et Messieurs les Députés,

Mesdames et Messieurs les Ministres,

Mesdames et Messieurs,

Chers collègues,

Chers amis de la Chambre des salariés,

Je vous souhaite la bienvenue à cette rencontre un peu spéciale qui nous permet de vous faire part de notre discours du Nouvel An de la Chambre des salariés. Nous avons l'habitude de faire cela d'une manière différente.

Il est coutume d'accueillir nos collaborateurs, nos membres et les personnes avec lesquelles nous travaillons en étroite collaboration au cours de l'année lors d'une réception, en leur présentant un bilan de nos travaux et en leur annonçant le programme pour les mois à venir.

Tout peut ensuite être discuté dans un cadre convivial, où l'on se rencontre dans un contexte différent, où des idées peuvent être échangées et où le contact social direct très important est également possible.

Bien sûr, ce n'est pas possible cette année pour des raisons compréhensibles. Et je suis la première à regretter de ne pas avoir pu organiser cette année notre réception du Nouvel An sous sa forme habituelle.

Je voudrais tout de même profiter de cette occasion pour remercier le personnel de la CSL ainsi que les membres de la CSL pour le travail qui a été accompli au cours de l'année 2020. Dans des conditions plus difficiles que d'habitude, nous avons souvent réagi de manière très rapide, des textes ont été rédigés, des adaptations techniques ont été apportées, des cours à distance ont été organisés, des avis ont été discutés et adoptés, etc. Cela n'a pas toujours été facile, mais nous avons réussi à assurer la continuité de nos activités au service de nos ressortissants.

Mesdames et Messieurs,

Malgré la situation sanitaire difficile, il m'importe de prendre la parole cette année, parce que cette réception du Nouvel An est généralement une plateforme pour diffuser une série de messages politiques au nom des salariés et des retraités.

Et je dois dire, malheureusement, que ces derniers mois, il nous est devenu plus difficile d'être entendu. Cela est en partie compréhensible, nous savons également que des mesures doivent souvent être prises à bref délai ; il faut agir rapidement, surtout au début de la crise; il faut faire des arbitrages qui ne conviennent pas à tout le monde.

Néanmoins, je suis d'avis que les représentants des salariés doivent être impliqués de manière plus conséquente et plus en amont dans les discussions. Et c'est possible. L'état de crise est passé; même si nous sommes, bien entendu, toujours en crise, les consultations et procédures habituelles doivent de nouveau être appliquées de manière plus rigoureuse.

Ceci est également important si l'on veut que les citoyens comprennent ces mesures. Nous estimons, comme nous l'avons écrit dans nos avis, qu'il devient de plus en plus difficile de partager les mesures gouvernementales.

Cela ne doit pas s'entendre comme une critique de telle ou telle mesure en particulier, et le fait que des mesures doivent être prises et continuer à être prises est également très clair. Et nous pensons également que différentes approches sont à considérer, le volet sanitaire bien sûr, notamment la situation dans les hôpitaux, mais aussi les conséquences sociales, économiques et psychologiques. Les conséquences pour les enfants, pour les étudiants, pour les personnes âgées. Et, bien sûr, aussi pour les salariés qui sont en première ou deuxième ligne.

Je suis heureuse que l'effet des mesures sur la santé mentale ait récemment fait l'objet de discussions. Nous avons thématiqué cette problématique depuis un certain temps. L'isolement à la maison est un problème, également dans le télétravail. D'un autre côté, le fait de devoir aller travailler et prendre des risques est également un fardeau.

La semaine prochaine, nous présenterons les résultats de notre enquête représentative sur la qualité du travail au Luxembourg, et nous verrons très clairement que cette dernière a baissé en 2020; et ceci surtout pour les personnes qui ne pouvaient pas faire du télétravail.

Les salariés qui n'ont pas pu bénéficier du télétravail sont les personnes en première ligne ; des personnes ayant des conditions de travail difficiles telles que dans le secteur de la santé. Des salariés qui, en plus de mauvaises conditions de travail, touchent des salaires faibles comme dans le commerce, l'Horeca, dans le nettoyage ou dans le gardiennage. Il s'agit d'ailleurs souvent de secteur où travaillent beaucoup de femmes. Il s'agit de professions qui étaient souvent invisibles. Elles sont devenues plus visibles et essentielles ! Elles ont permis notre survie.

Nous avons applaudi pour ces personnes. Mais ce n'est pas assez. Il importe qu'une pression politique et pas seulement syndicale s'exerce enfin pour améliorer leurs conditions de travail et leur rémunération. Si pas aujourd'hui, alors quand ?

Je ne peux pas rentrer dans les détails à ce stade sur ce qui devrait être fait parce que je veux être plus brève que d'habitude. Mais par exemple une réforme de la loi sur les conventions collectives s'impose pour faciliter la conclusion de conventions collectives sectorielles. Ceci est en ligne avec la récente proposition de directive du commissaire luxembourgeois Nicolas Schmit pour des salaires plus équitables en Europe.

Dans le secteur de la santé, il nous manque toujours un plan concret pour mieux préparer le secteur à moyen et long terme. Il faut maintenant passer aux actes. Et d'ailleurs, le gouvernement a officiellement déclaré que les soins de santé coûtent ce qu'ils coûtent, peu importe ce qu'ils coûtent. Et cela doit valoir non seulement pour la durée de la présente crise sanitaire, mais également après celle-ci.

En tant que CSL, nous critiquons depuis de nombreuses années que le plan hospitalier ait réduit les lits d'hôpitaux, alors que la population augmente, et que, même en temps normal, l'effectif ne soit pas suffisant pour accomplir le travail régulier dans le secteur de la santé.

C'est un point important dont nous devons tirer des leçons dès maintenant, pour que notre système de santé puisse assurer la prise en charge de tout le monde. La qualité du système de santé doit primer sur des considérations financières.

Nous sommes également d'avis que cela doit être intégré dans le plan que le gouvernement soumettra prochainement à Bruxelles dans le cadre du semestre européen. Un plan qui ne s'appelle pas seulement plan de relance, mais aussi plan de résilience, et ici je pense que l'aspect de la consolidation du secteur de la santé est très important.

Mesdames et Messieurs,

La santé et la sécurité au travail sont des sujets prioritaires pour nous, déjà avant la crise sanitaire, mais maintenant d'autant plus. L'année dernière, nous avons l'intention d'organiser un colloque public sur le sujet, qui est malheureusement tombé à l'eau pour des raisons bien connues.

Nous allons tout de même essayer de l'organiser cette année et de lancer une vaste campagne pour sensibiliser les salariés eux-mêmes bien sûr, mais aussi les employeurs et les politiciens. Nous constatons, en particulier dans notre enquête annuelle, qu'il y a un certain nombre de développements négatifs, notamment dans le domaine psychosocial. Beaucoup de gens ont du mal à vivre la situation actuelle ; beaucoup de facteurs y contribuent.

Et la digitalisation du monde du travail n'est pas forcément un facteur positif à cet égard.

Alors que j'ai l'impression que ceci est peu contesté, j'ai aussi l'impression que cela n'est pas encore suffisamment pris au sérieux par beaucoup de gens.

Ici il convient de légiférer, et il existe déjà des exemples dans d'autres pays.

Nous avons également critiqué dans nos différents avis portant sur les lois covid que, bien que d'importantes restrictions sur la vie privée des personnes aient été mises en place avec sanctions à la clé si elles ne les respectent pas, en termes de droit du travail, le gouvernement a tendance à se contenter de recommandations, sans aucune contrainte pour les employeurs.

Malheureusement, notre demande d'une plus grande implication des délégations du personnel et en particulier du délégué à la sécurité et à la santé n'a pas été prise en compte jusqu'à présent.

Néanmoins, je peux dire que même s'il a été difficile en ces temps particuliers de se faire entendre et d'être impliqués par les autorités, certaines de nos préoccupations ont tout de même trouvé réponse ces derniers mois.

Dans notre avis ad hoc, nous avons vivement critiqué les limitations à la liberté de rassemblement qui étaient prévues à un moment donné, et nous avons été entendus.

Nous avons demandé que les salariés disposent de plus de temps pour rendre leurs certificats médicaux s'ils doivent se mettre en quarantaine ou en isolement. Ici encore il a été légiféré.

Dans notre note sur la sortie de crise, nous avons appelé à l'introduction de bons de consommation pour soutenir l'économie locale ou, par exemple, à la hausse de l'allocation de la vie chère. Cela s'est également produit, mais pas dans la mesure où nous l'avions demandé.

Nous avons attiré l'attention sur la situation particulière des frontaliers dans des domaines différents, en particulier celui des congés pour raisons familiales. Ici aussi les textes ont été adaptés.

Aujourd'hui tout le monde a compris combien nous sommes dépendants des frontaliers. Nous ne devons plus penser notre politique, en particulier la politique sociale dans une dimension strictement nationale, mais à l'échelle de la Grande Région. Même si cela doit coûter davantage. Et si on le veut absolument, je pense qu'une analyse coûts-bénéfices est vite dressée. Dans ce contexte, il faudra d'ailleurs veiller à ce que la réforme annoncée des allocations familiales n'engendre pas de nouvelles discriminations.

Nous nous sommes aussi engagés en faveur du maintien et de la conclusion de contrats d'apprentissage et pour que les entreprises formatrices bénéficient d'un soutien particulier. Cela aussi s'est produit.

Tous ces points sont positifs, mais, néanmoins, il est regrettable qu'un certain nombre de sujets sont restés sur la table.

En particulier, il faut dire que les questions des inégalités ou du pouvoir d'achat ont peu été prises en considération par le gouvernement. Ici aussi, comme sur le plan sanitaire et psychosocial, il manque une analyse adéquate de l'impact de la crise et des mesures qui ont été prises jusqu'à présent.

Les inégalités étaient déjà un problème majeur avant la crise et elles risquent d'être exacerbées par la crise. Voulons-nous que cela se produise ou voulons-nous agir de manière préventive et essayer d'enrayer ce phénomène ?

Pourquoi ne pas augmenter les allocations familiales de 7% et les réindexer comme la CSL l'a envisagé dans une proposition de loi prête au vote ?

Pourquoi baisser l'allocation de vie chère au 1<sup>er</sup> janvier par rapport à 2020, au lieu de la maintenir définitivement à un niveau suffisamment élevé pour compenser la baisse du pouvoir d'achat de ces dernières années ?

Pourquoi ne pas augmenter les crédits d'impôt, et notamment le crédit d'impôt monoparental, qui est particulièrement destiné aux ménages à faible revenu ?

Il faut également prendre des mesures pour augmenter la pension minimale et pour assurer le maintien de l'allocation de fin d'année et du réajustement des pensions. La CSL est en train d'élaborer une proposition de loi à ce sujet.

Ce sont toutes des mesures relativement simples à prendre. Il pourrait très rapidement y avoir un texte pour mettre ces ajustements en musique.

Où le gouvernement préfère-t-il attendre que les inégalités continuent d'augmenter ?

Il nous manque également une vision claire et des objectifs de réduction des inégalités. Dans notre avis budgétaire, nous avons demandé un plan d'action avec des objectifs et des mesures concrètes.

Je voudrais également vous rappeler qu'au niveau européen, le Luxembourg a des objectifs spécifiques en ce qui concerne la réduction du risque de pauvreté. Dans le cadre de la stratégie UE2020, l'échec est cuisant, car, au lieu de réduire le nombre de personnes à risque comme prévu, celui-ci a augmenté massivement ces dernières années.

Cela doit cesser. Nous établissons de nouveaux objectifs pour l'environnement, et à juste titre. C'est très clair. Mais j'ai tout de même l'impression que la composante sociale, non pas en parole, mais en actes concrets, est laissée pour compte. On l'a vu, notamment avec l'introduction de la taxe CO2 au Luxembourg.

Les mesures environnementales doivent être socialement justes pour être acceptées par une majorité de la population. Les aides qui existent par exemple au niveau de la construction ou de la rénovation d'immeuble, ou encore au niveau des voitures électriques, ne sont pas liées à des critères sociaux. Il est à craindre qu'elles mènent à une redistribution du bas vers le haut.

Mesdames et Messieurs,

La transition écologique et la digitalisation sont deux enjeux majeurs pour notre société, pour les entreprises et, en particulier, pour les salariés.

Les adaptations nécessaires devraient être intégrées dans le dialogue social si le gouvernement veut qu'elles soient soutenues par la population. La CSL a beaucoup entrepris dans ces deux domaines au cours de la dernière année, et ils seront également dans notre agenda en 2021. Par exemple, nous

avons rédigé des textes pour garantir la déconnexion ou pour encadrer légalement le travail de plateforme.

Le premier est actuellement débattu au Conseil économique et social; le second a été transmis au ministre responsable et peut également être mis en débat.

Mesdames et Messieurs,

Bien entendu, nous sommes également toujours actifs dans le domaine de la formation pour permettre aux salariés de parfaire et étendre leurs connaissances.

2020 a été un défi pour la formation continue. À la suite de l'annonce du confinement par le gouvernement en mars, le centre de formation continue de la CSL a dû s'adapter rapidement afin d'assurer la continuité de ses services.

De cette façon, nous avons pu organiser plus des 3/4 de nos cours l'année dernière. Cela a été rendu possible par la mobilisation et la participation de nos équipes, partenaires et formateurs. Et je les REMERCIE pour le formidable travail qu'ils ont accompli.

Mes remerciements et mon respect vont à tous les participants pour leur confiance, leur engagement et leur détermination. Ils ont relevé le défi du télétravail, de l'enseignement à distance pour leurs enfants et de leur propre formation continue.

En 2020, malgré la pandémie, plus de 12 000 candidats ont participé à nos formations.

Nous avons dû investir massivement dans l'enseignement à distance ces derniers mois et nous continuerons cette année. Mais cela ne veut pas dire que nous voulons désormais numériser toutes nos formations. Pour nous, l'élément social, l'interaction, l'échange et les relations humaines dans une salle de formation classique restent très importants.

Le LLLC continuera à offrir des formations classiques en présentiel à l'avenir, mais nous investirons en parallèle de plus en plus dans le blended learning, qui est un mélange de présentiel et distanciel.

En 2020, nous avons également investi massivement dans des projets de formation pour les demandeurs d'emploi. Nous avons mené un certain nombre de projets en collaboration avec l'Adem ou le ministère du Travail. Au total, nous avons formé plus de 1 100 demandeurs d'emploi, principalement dans le domaine du numérique, afin d'augmenter leurs chances de trouver un emploi.

Cette année, la CSL continuera d'investir dans des projets de formation à destination de ce public. A titre d'exemple, le projet Futureskills, porté par le ministère du Travail, démarrera ainsi en février, après une phase pilote. Il s'agit d'un programme d'apprentissage à distance de 3 mois que nous avons mis en place en collaboration avec la Chambre de commerce pour former environ 500 candidats.

Je profite de cette occasion pour souligner que la formation continue est un élément important de protection des emplois.

Dans ce contexte, j'appelle encore une fois le gouvernement à mettre en œuvre les différentes mesures prévues dans le programme gouvernemental dans les meilleurs délais. Je prends ici comme exemple le "compte personnel de formation" ou le "droit à la formation".

Notre Chambre est, bien entendu, prête à aider à la transposition des mesures de l'accord de coalition. Nous avons vu ces derniers mois que si la volonté est là, des mesures peuvent être mises en œuvre très rapidement.

Pour conclure le volet formation, je voudrais également vous informer que notre Chambre fêtera un double anniversaire au deuxième semestre de cette année. Nous célébrons les 50 ans de la formation professionnelle où tout, déjà à l'époque, commençait par des cours d'informatique. Et nous célébrons 25 ans de formation universitaire, domaine où nous avons été précurseur dans le pays pour offrir des baccalauréats ou des masters en formation continue. Nous espérons, bien entendu, que la situation sanitaire nous permettra d'ici-là de célébrer cela en présentiel.

Mesdames et Messieurs,

Je vous ai dit que je serais concise aujourd'hui parce que je ne veux pas mettre votre patience à rude épreuve. Par conséquent, toute une série de sujets importants n'ont pas du tout été mentionnés, ou seulement en marge, comme la justice fiscale, les investissements, les finances publiques, le logement, etc.

Les impôts restent évidemment un sujet important ; la réforme prévue pour 2021 n'a pas pu avoir lieu. Mais elle doit être réalisée ; je viens de parler des inégalités. Notre régime fiscal y contribue et cela doit changer.

Il serait d'ailleurs inacceptable de faire contribuer encore une fois, comme après la dernière crise, principalement les ménages moyens lorsqu'il s'agira à un moment donné de consolider les finances publiques.

Les riches sont devenus plus riches ces dernières années ; ils doivent contribuer aux recettes publiques en fonction de leur capacité contributive.

Il existe beaucoup des possibilités et une large marge de manœuvre pour rendre notre système fiscal plus social. La CSL a déjà fait maintes propositions en ce sens.

Ceci également dans le domaine du logement. La hausse des prix ne semble pas avoir été freinée par le virus. S'il existe 2-3 mesures positives dans la loi budgétaire, la CSL estime néanmoins que c'est largement insuffisant pour maîtriser l'explosion des prix. Des mesures plus incisives sont nécessaires pour la lutte contre la spéculation et la rétention de terrains.

Par ailleurs, le projet de loi concernant le bail à loyer ne constitue pas une amélioration. Il risque même d'être contreproductif. Ce projet doit être retravaillé de fond en comble pour engendrer une amélioration de la situation des locataires.

Mais je veux conclure maintenant pour éviter de vous faire perdre patience, car nous ne manquerons de toute façon pas de revenir sur ces dossiers dans les semaines et les mois à venir.

Merci de votre attention, et je vous souhaite le meilleur et surtout une bonne santé pour 2021 !

Luxembourg, le 21.10.2021